

Inspection académique
du Tarn

Division des Personnels
des Ecoles

Dossier suivi par :
Elisabeth Farret

Téléphone
05 67 76 58 14
Fax
05 67 76 57 54
courriel

elisabeth.farret@ac-toulouse.fr

3 rue Général Giraud
81013 ALBI Cédex 09

Albi, le 03/06/2010

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux
De l'Education Nationale
à
Mesdames, Messieurs les enseignants du 1^{er} degré s/c
des Directrices et Directeurs d'écoles publiques
Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs de
SEGPA s/c des Principaux de collège.

Objet : CAFIPEMF session 2011.

Référence : Décret N°85-88 du 22 janvier 1985 modifié par le décret du 14 janvier 1991,
Arrêté du 22 janvier 1985 modifié par les arrêtés du 7 juin 1991 et du 18 décembre 2001,
Arrêté du 17 décembre 2001 modifiant l'arrêté du 29 octobre 2001.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le registre d'inscription à la session 2010 du CAFIPEMF (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou Professeur des Ecoles Maître Formateur) est ouvert à l'Inspection Académique **à compter du lundi 7 juin 2010 et jusqu'au vendredi 2 juillet 2010 17h00.**

Peuvent s'inscrire les instituteurs ou professeurs des écoles titulaires, justifiant au 31 décembre 2010 d'au moins 5 ans de services effectifs dans une classe, où ces personnels ont vocation à exercer.

Le dossier d'inscription peut être retiré à la Division des Personnels des Ecoles- Bureau 304 Mme Farret ou téléchargé sur le site internet de l'Inspection Académique. Par ailleurs, le formulaire d'inscription est également joint en attachement à ce courrier, pour impression. **Les dossiers renseignés devront être déposés à l'IA avant le 12 juillet 2010 17h, soit confiés aux services postaux (le cachet de la poste faisant foi).**

L'une des épreuves d'admission consiste en la soutenance devant le jury d'un mémoire prenant appui sur l'expérience professionnelle du candidat. Le sujet du mémoire doit préalablement être approuvé par une commission d'agrément qui se réunira en octobre 2010. **A cette fin, les sujets de mémoires doivent parvenir à l'Inspection Académique (DPE-Mme Farret) pour le vendredi 10 septembre 2010 au plus tard.**


Michel AZEMA